

Val-de-Bride

Dégâts sur le bassin en inox : la piscine fermée pour une durée indéterminée

Voilà un mois que la piscine de Val-de-Bride a fermé ses portes à cause d'une grave avarie sur le bassin en inox. Le syndicat intercommunal qui gère la structure a activé la garantie décennale, mais les expertises et contre-expertises prennent du temps.

Pour des raisons techniques et d'ordre exceptionnel, la fermeture de la piscine sera prolongée pour une durée indéterminée. » Voilà un message dont le Syndicat intercommunal à vocation unique qui gère la piscine de Val-de-Bride se serait bien passé.

Le 26 août, les agents ont procédé à la vidange du grand bassin, comme chaque année avant le rush de la rentrée. Au bout d'une demi-heure, un grand bruit a retenti. Le bassin en inox s'était soulevé. Les tôles sont remontées jusqu'à 65 cm du côté droit, à cause d'une infiltration d'eau au niveau de la chape qui les soutient.

Une guerre d'experts

« Nous étions déjà en contentieux avec l'entreprise allemande qui a installé ce bassin en 2016, pour des malfaçons sur le carrelage et des points de rouille au niveau des bandes colorées. Nous avons relancé ce contentieux, fait intervenir notre assurance et déclenché notre protection juridique. Une



La piscine est fermée depuis un mois et des expertises sont en cours. Photo Stéphanie Paquet

expertise contradictoire a été réalisée le 12 septembre. L'entreprise incrimine les fortes pluies de l'été qui auraient gonflé les sols pour expliquer cette déformation du bassin. Nous avons creusé à l'extérieur du bâtiment, à 4 m de profondeur, la terre est sèche. Depuis une nappelle, nous avons arrosé les chêneaux de la piscine : il n'y a pas de fuite et cela été constaté par huissier. L'entreprise a alors évoqué un défaut d'étanchéité des plages qui ne leur serait pas imputable. De notre côté, nous pensons que cela vient d'un défaut de soudure du bassin ou

des systèmes de débordement. Nous pourrions prouver notre bonne foi en perçant l'inox pour analyser l'eau en dessous et prouver que c'est une fuite du bassin, mais on perdrait la garantie décennale », explique Jérôme Lang, président du syndicat intercommunal, coïncé dans une guerre d'experts à laquelle il faudra ajouter la durée des travaux.

Des conséquences économiques

L'entreprise a proposé un devis à 14 000 € pour dessouder et ressouder le bassin. « Certaines

tôles sont complètement pliées. Si on remet en eau et que ça casse, on fait comment ? On repaye 14 000 € ? Hors de question. Nous avons demandé le remplacement de ces tôles. »

Pourtant, ce revêtement inox épais de 7 mm était présenté à l'époque comme « pérenne, et sans grande possibilité de fuite ». Avec son marquage de couleur, le premier inauguré en France, il avait considérablement modernisé la seule piscine du Saulnois, construite dans les années 60. Un investissement à 440 000 €, financé à près de 70 % par des subventions du conseil départemental et des fonds issus du Contrat de redynamisation des sites de Défense signé après le départ du 13e RDP de Dieuze.

Huit ans plus tard, la piscine est inutilisable. « C'est dommageable pour les usagers. Les militaires du Cfm ou les scolaires sont privés d'équipement sportif. C'est dommageable pour le personnel, même si nous avons pu l'intégrer au sein des services municipaux de Dieuze. Ce sera dommageable aussi pour les finances du syndicat déjà plombées par le Covid et l'explosion des coûts de l'énergie. Et aujourd'hui, nous fermons la piscine pour une durée indéterminée au pire moment, celui des prises d'abonnements et des inscriptions aux différentes activités aquatiques », déplore Jérôme Lang.

» **Stéphanie Paquet**

57C22 - VI

tes (excepté pour les séjours de courte durée dans un autre État membre) pour les patients étrangers. Les frais des services de soins seront limités à cette occasion.

57C22 - VI